

INVITATION PRESSE

PARCOURSUP : MISE EN PLACE DE LA COMMISSION REGIONALE D'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DANS LES ACADEMIES NORMANDES

La réforme de l'accès à l'enseignement supérieur réaffirme et garantit le droit pour tout bachelier d'accéder aux études supérieures. La loi met en place une commission (CRAES) pilotée par le recteur d'académie, destinée à apporter des solutions d'inscription dans l'enseignement supérieur aux candidats qui n'ont reçu aucune proposition d'admission dans le cadre de la procédure nationale.

Cette commission pourra être saisie à partir du 22 mai par les candidats qui auront uniquement fait des vœux dans des filières sélectives et qui n'auront eu que des réponses négatives.

A partir du 7 juillet (pour les candidats non concernés par les résultats des épreuves du 2ème groupe, ultérieurement pour les autres), l'accompagnement mis en place par la CAES concernera les candidats qui ont obtenu leur baccalauréat, ont fait au moins un vœu en phase principale et auxquels aucune proposition d'admission n'a été faite à cette date, dans la phase principale.

La CAES met également en place un accompagnement pour les jeunes qui n'ont pas formulé de vœux dans la phase principale.

La commission rectorale garantit également aux candidats qui justifient d'une situation exceptionnelle, de pouvoir solliciter le réexamen de leur candidature en vue d'une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

Les dossiers seront traités par des commissions d'accès à l'enseignement supérieur dans les académies de Caen et de Rouen.

> IP – rdv de 10h30 à 11h

Salle B204, 1^e étage

Pratique :

Rectorat
168 rue Caponière
14000 CAEN

CONTACT

communication@ac-caen.fr

Laure Cours-Mach

Directrice

02 31 30 16 35 / 06 79 31 21 09

Fanny Gallien

Assistante

02 31 30 15 03